

ABONNEMENT
LE CANADA
Journal Quotidien du Soir.
Un An en Ville . . . . \$ 4.00
Un An par la Poste . . . \$ 3.00

LE CANADA

OSCAR McDONELL, Directeur de la Redaction.

12eme. ANNEE No 193

OTTAWA, JEUDI 17 SEPTEMBRE 1891

LE NUMERO 2 CENTS

LE PROCHAIN CONCLAVE

Rome, août.
Conclave ! mot discourtois, il rappelle à un auguste personnage que l'on pense à sa mort plus ou moins prochaine.

Mot de fâcheux augure. " Ne me parlez pas de conclave, dit le cardinal Lavignani, cela porte malheur." De fait, on en a vu naître un exemple frappant. M. di Cesare, un écrivain d'Italie qui s'occupe beaucoup de choses de l'Eglise, a publié, en 1881, un livre intitulé le Futur Conclave. Les principales prévisions du publiciste italien reposaient sur l'action, dans la future assemblée, des cardinaux Czacki et Schiaffino. Les malheureux préparati, soumis à la jettatura du futur Conclave, n'y ont pas résisté. Ils sont morts peu après, et l'un et l'autre de mort rapide et étrange, qui donne beaucoup à penser sur la puissance des sorts.

Il n'y a pas cependant possibilité de ne pas parler en ce moment du futur conclave. On ne laisse pas, depuis un mois, d'agir en Allemagne et en Italie la question : " Où se tiendra le futur conclave ? " Les journaux du Pape, eux mêmes, en traitent tout au long, et ce page-Comment ne pas expliquer aux lecteurs du Figaro l'état de la question? Aussi bien, le vieillard résistant qui siège aujourd'hui au Vatican ne paraît pas en disposition de procurer prochainement au Sacré Collège le désagrément de choisir un nouveau Pape. Léon XIII est né seulement en 1810 et n'a que quatre-vingt un ans. S'il n'arrive pas à la centaine, c'est qu'il commettra des imprudences. Il n'y a donc pas péril en la demeure et on peut parler de l'avenir sans indécise précipitation. Quant à la jettatura, c'est à chacun à se prémunir. Ce n'est pas en vain qu'on a inventé les fétiches. Je recommande la petite corne de corail. C'est absolument protecteur. Demandez-le à M. Crispi.

Il y a dix-neuf siècles qu'on élit des papes. La 263e élection a eu pour résultat la création de Léon XIII. Encore ne parions nous pas des élections des antipapes, qui étaient notablement le chiffre des opérations électorales. C'est dire qu'on doit avoir singulièrement réglementé la matière. De fait, un savant de Rome, Antoine Scarpigna Camarda, ayant entrepris de faire connaître les constitutions apostoliques qui gouvernent le sujet, a publié en 1773 un gros volume in folio de documents officiels, dont le premier remonte au quatrième siècle. On ne se préoccupe pas encore du mode d'élection le président Carnot.

Le résultat de la lecture du volumineux recueil de Camarda que rien, dans l'élection d'un Souverain Pontife, n'est livré à l'arbitraire. Le luxe des prescriptions a pour but d'entourer le choix des papes de toutes les conditions de la pleine liberté : une élection papale entachée de pression grave, de la part d'une puissance ecclésiastique ou séculière, étant nulle de plein droit.

Cependant, au milieu de toutes ces prescriptions si minutieuses, il est un point qui est resté dans l'indécision. Où doit se réunir le Sacré Collège pour l'élection d'un Pape? Grégoire X a bien déclaré en 1273 que le conclave devait avoir lieu dans la ville où dans le diocèse où est mort le pape. Mais la prescription n'est pas formelle. Le pape a dit : Si fieri potest. Rien de plus sage qu'une telle clause. On comprend que l'élection du successeur de Pie VI, par exemple, ne pouvait se faire ni dans la ville, ni dans le diocèse de Valence, où est mort l'infortuné pontife, enlevé à Rome par les ordres de la République française. Le conclave qui a créé Pie VII s'est tenu à Venise. Il est ainsi donné au Sacré Collège de décider du lieu où doivent se réunir les cardinaux pour procéder à l'acte suprême de leurs fonctions. Ils sont, en effet, les juges naturels des circonstances dans lesquelles se produit l'élection. Si leur liberté

semble menacée, il leur appartient de chercher les moyens d'assurer les conditions d'une complète indépendance. Naturellement, la décision incombe au doyen du Sacré Collège et au groupe de cardinaux qui composent le noyau de la curie romaine.

Depuis que la papauté est retournée d'Avignon à Rome, sauf pour le cas de Pie VII, jamais on n'a eu à se demander quel serait le lieu du conclave. Les papes, depuis le quinzième siècle, sont morts tranquillement à Rome, et les conclaves se sont tenus régulièrement à Rome. On avait même aménagé au Quirinal une installation permanente pour les cardinaux réunis en conclave, immense bâtisse qui est devenue depuis 1870 le séjour des dames d'honneur de la Cour du roi Humbert, comme la chambre à coucher des papes est occupée, aujourd'hui, par la reine Marguerite. Si, pendant quatre siècles, l'élection des papes a pu se faire à Rome sans inconvénient, il semble que depuis 1870 les conditions se sont complètement modifiées.

Les cardinaux ne sont plus chez eux. Ils ont au milieu d'un royaume dont le gouvernement est leur ennemi, car détruire le pouvoir temporel, spolier le clergé, confisquer les couvents et disperser les religieux sont pour les cardinaux des actes d'ennemi. On comprend donc fort bien que le Sacré Collège, quand il s'agit, présentement, de conclaves, se demande s'il jouira de la liberté nécessaire et se méfie des protestations du gouvernement italien.

A la mort de Pie IX, la question du lieu du conclave se posa inéluctablement. Il n'y avait plus lieu à considérations académiques. Il y avait un combat au Sacré Collège de prendre une résolution du fait.

On n'ignore aucun des détails de la réunion des cardinaux du 8 février 1878. C'était le lendemain de la mort de Pie IX. Les 38 cardinaux qui se trouvaient à Rome se réunirent au Vatican, dans la salle du Consistoire, à quelques pas de la chambre où reposait la dépouille mortelle de Pie IX. La congrégation, commencée à 9 heures du matin, ne se termina qu'à 3 heures de l'après-midi. On y donna lecture d'une disposition du 10 juin de l'année précédente, par laquelle Pie IX laissait au Sacré Collège, vu les conditions actuelles de l'Eglise, la complète faculté de choisir le lieu qui semblerait aux cardinaux le plus sûr pour l'élection du nouveau pontife.

Le cardinal di Pietro qui présidait le Sacré Collège mit au vote la proposition : " Le conclave doit, où il ou non, se tenir en Italie ? " Huit cardinaux seulement furent d'avis que le conclave devait se tenir en Italie. Le cardinal Pecci était d'avis qu'on le tint à l'étranger. Néanmoins, avant de prendre une décision définitive, les cardinaux résolurent de savoir comment les puissances accueilleraient leur projet.

Or, les puissances n'étaient pas en disposition de prêter la main à une mesure aussi grave. La diplomatie italienne avait passé par là.

Le vieux Drepitis était alors ministre des affaires étrangères d'Italie. Le prudent et rusé Piémontais avait pris les devants et, en prévision de la mort de Pie IX, avait donné partout l'assurance que les ministres du roi d'Italie avaient déjà adopté toutes les dispositions opportunes pour garantir la liberté du gouvernement provisoire de l'Eglise et la sécurité du conclave.

Les gouvernements, ne demandant pas mieux que de se laisser persuader, envoyèrent leurs ambassadeurs des instructions bienveillantes pour l'Italie. Lors donc que les cardinaux présentèrent les représentants des puissances, il se trouva qu'aucun gouvernement ne proposait de donner l'hospitalité au Sacré Collège. Le cardinal Manning disait même : " Je pense qu'il faut tenir le conclave hors Rome; mais je ne prends aucun engagement pour l'Angleterre. Je crois même que si les cardinaux se présentent à Malte

" ils pourraient bien être renoués par le gouverneur de l'île. " L'Espagne déclina l'honneur. Quant à la France, M. Waddington, ministre des affaires étrangères, avait déclaré au nom de cette nation, plus d'un mois avant la mort de Pie IX, qu' " elle désirait que le conclave se tint à Rome, et qu'on y élit un Pape italien qui rendit possible la conciliation avec l'Italie. " A ces traits, on reconnaît le génie du quai d'Orsay.

Les cardinaux furent très refroidis par les déclarations des ambassadeurs. Ils ne le furent pas moins par un avertissement du ministre de l'intérieur de ce temps là.

Ce ministre était M. Crispi. Avec sa résolution et sa prépotence ordinaires, il concentra dans sa main presque tous les pouvoirs pour assurer l'observation de cet article de la loi des garanties, par lequel le gouvernement italien s'oblige, pendant la vacance du Saint Siège, à ne mettre pour " quelque cause " que ce soit empêchement ou limite à la liberté personnelle des cardinaux, et à pourvoir que les réunions du conclave ne soient " troublées par aucune violence extérieure. " Il faut constater que la police de Rome fut irréprochable à ce moment délicat.

M. Crispi s'en était tenu à donner la preuve que l'Italie est capable de presider à la tenue des conclaves sans y intervenir, en quelque manière que ce soit, il aurait rendu un grand et incontesté service à son pays. Mais il est rare que M. Crispi, homme d'Etat de caractère excessif, ne dépasse la mesure de manière ou d'autre.

M. Crispi, informé de la résolution prise dans la première session du Sacré Collège, fit savoir qu'on venait de commettre une grave erreur : que le gouvernement avait la volonté et les moyens de " protéger les opérations du conclave; que si, néanmoins, les cardinaux préféraient sortir de l'Italie, " on leur garantirait la sécurité personnelle jusqu'à la frontière, " mais qu'en même temps on prendrait possession du Vatican. " Voilà où est la faute de M. Crispi. Il avait à dire : " A votre aise, allez où il vous plaira, l'Italie reconnaîtra toujours le Pontife canoniquement élu. " Une telle politique eût été loyale et respectueuse de la liberté du conclave en même temps que fort habile. Au lieu de cela, le ministre se laissa aller à la menace et à la pression : car il n'entendait dans l'esprit de personne que vous étiez à l'abri de menace et de pression, quand on vous signifie de vous tenir en tel endroit, sous peine de confiscation.

Les cardinaux se le tinrent pour dit. Aucune puissance ne leur offrit asile et M. Crispi les avertisant qu'on prendrait le Vatican s'ils en sortaient, ils revinrent, le 9 février, sur leur décision. Le 10, sur 37 votants, 32 déclarèrent que le conclave devait se tenir à Rome. Les publicistes du roi d'Italie déclarèrent que jamais conclave n'a été plus libre que celui de 1878. Distinguons. Si on s'en tient aux incidents de l'intérieur du Vatican, il est certain que le Sacré Collège a pu choisir et a choisi Léon XIII en pleine indépendance, mais il n'est pas moins vrai que les cardinaux n'ont pas été exempts de violence morale, quand il s'est agi du choix du lieu du conclave. Ils ont eu la main forcée.

Il est impossible, dit sir George Rodney, dans son rapport officiel, de décrire l'horreur des scènes qui eurent lieu à la Barbade et la misère de ses malheureux habitants. Je n'aurais jamais pu croire, si je n'avais vu moi-même, que le vent seul pouvait détruire aussi complètement tant d'habitations solides, et je suis convaincu que sa violence seule a empêché les habitants de ressentir les secousses du tremblement de terre qui a certainement accompagné l'ouragan. Quant le jour se fit, la contrée, si fertile et si florissante, ne présentait plus que le triste aspect de l'hiver : pas une seule feuille ne restait aux arbres que l'ouragan avait laissés debout. La mer s'éleva si haut qu'elle détruisit les foras.

Le tourbillon, se dirigeant en suite vers la Martinique enveloppa un convoi français de cinquante bâtiments portant 5,000 hommes de troupe; 6 ou 7 marins seulement échappèrent au naufrage. La plupart des bâtiments isolés qui se trouvaient sur le passage du cyclone, ne sombrèrent avec leurs équipages. Plusieurs vaisseaux de guerre anglais qui retournaient en Europe disparurent dans la tourmente. La Martinique, 9,000 hommes périrent; 1,000 à Saint Pierre où 150 habitations disparurent presque en même temps au moment du ras de marée. A Fort Royal, la cathédrale, 7 églises et 140 maisons furent renversées; plus de 1,500 malades et blessés furent ensevelis sous les ruines de l'hôpital, d'où l'on ne put en retirer qu'un petit nombre. Des 600 maisons de Kingstown, dans l'île Saint Vincent, 14 seulement restèrent debout. Des bancs de corail furent arrachés du fond de la mer et transportés près du rivage, où on les vit ensuite apparaître. Dans les batteries, des canons furent déplacés par la force du vent, qui porta l'un d'eux à une distance de 126 mètres. Les Français et les Anglais étaient alors en guerre; mais dans une telle catastrophe, au milieu de tant de ruines, les haines s'éteignirent pour faire place à un généreux sentiment d'humanité, et le marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique fit mettre en liberté les marins anglais devenus ses prisonniers à la suite du commun naufrage.

La Martinique n'a pas seule été dévastée par les trombes et les cyclones et, bien qu'en France les effets de ce fléau aient toujours été plus circonscrits, nous n'en avons pas moins, à diverses reprises, été cruellement éprouvés par eux.

La trombe de Monville et de Malmaison, dans la Seine Inférieure, qui, le 19 août 1845, dévasta ces localités, est une de celles qui ont laissé les plus dramatiques souvenirs. M. Eugène Noël, le distingué mollériste, conservateur de la bibliothèque de Rouen, en a retracé jadis, dans une longue lettre, les émouvants épisodes : " J'y étais, déclare tout d'abord M. Noël, et voilà pourquoi je viens après tant d'autres dire aussi mon mot de ce phénomène terrible qui tout d'un coup fit voler en éclats trois filatures, écrasa des ouvriers par centaines et renversa des milliers d'arbres. L'épouvantable catastrophe mit à s'accomplir moins de temps que vous n'en mettez à lire ces huit lignes. Le propriétaire d'un de ces établissements venait d'en sortir et se dirigeait vers sa maison d'habitation située à 100 mètres en viron de distance; il entendit un horrible fracas, se retourna, sa fabrique avait disparu; saisi de vertige, il se retourna encore pour fuir vers sa maison : il voit sa maison qui s'écroule; pensant que sa mère est sans doute écrasée, il se précipite au milieu des débris, qui déjà prennent feu, et réussit à la sauver. " C'était au milieu du jour; l'effroyable nouvelle en quelques instants se répandit par toute la contrée. En moins de deux heures, tout Rouen se bouscula dans l'épouvante. Les travaux de déblaiement, pour retrouver les morts, durèrent jusqu'au lendemain matin. Quand l'épouvante et la stupeur se furent un peu calmées, on commença à s'enquérir de l'origine et de la marche du météore. Voici ce que l'on découvrit :

Vers une heure de l'après-midi, ajoute M. Noël, par une accablante chaleur, des marins arrivaient sur la trombe se former sur la Seine, au pied des hautes falaises de Cantelu; elle avait la forme d'un cône tronqué, dont le sommet, qui rasait le sol, pouvait avoir huit à dix mètres de diamètre. Elle se dirigeait du Sud Est au Sud Ouest. Un observateur rouennais prétendit qu'au même moment où elle commença, le baromètre était descendu tout à coup à un très bas niveau, Noirâtre à sa partie la plus large, c'est à dire à sa partie supérieure, et rouge vers le bas, elle rasait de sa pointe tronquée les eaux du fleuve. Des rives de la Seine, elle s'éleva dans la vallée de Maromme, et se dirigea vers Boudeville, le Houline, Malaunay, Monville. De là, elle gagna les hauteurs d'Estelles et d'Encoumeville, la Houssaye, Aufray; puis, vers Clères, elle descendit vers la vallée, jusqu'à ce que, arrivée dans la plaine, elle se bifurqua pour se diriger à la fois vers la vallée de la Scie et vers la vallée d'Arques. La trombe ne s'avancait ni en ligne droite, ni par courbes, mais par brusques zigzags semblables à ceux de la foudre. Des planches, des ardoises, des papiers et autres objets furent emportés de Monville jusqu'à Saint Victor, et Torcy le Grand, c'est à dire à 25 à 30 kilomètres du lieu de la catastrophe.

En passant dans le bois de Clères, la trombe avait tout ravagé. Sur un parcours de plusieurs kilomètres, pas un arbre n'avait résisté : les chênes les plus robustes étaient arrachés, brisés, torturés. Des haies avaient été enlevées, hachées, ou roulées en spirale; l'herbe, graminées, était déracinée, tortillée sur elle-même. La trombe, qui, au point de départ, n'avait pas à sa partie inférieure plus de 8 ou 10 mètres de diamètre en avait atteint jusqu'à 40 dans sa course et même un moment s'était évasée presque de 300 mètres.

M. Eugène Noël demeure alors entre Clères et Monville, au hameau de Tot, au fond de la vallée même qu'avait suivie la trombe. La maisonnette qu'il habitait ne fut pas renversée, mais l'air, violemment refoulé par le passage du tourbillon, à 100 mètres au plus de distance, brisa trois des plus beaux arbres du jardin. Chez M. Noël se trouvait alors, en vacances, le fils de l'historien Michelet.

C'était un garçon de quinze ans; au moment de la trombe, il se promenait dans le bois de Clères avec le fils du général Levasseur; ils n'étaient pas à 20 mètres de l'horrible rue tracée par la trombe. Ils furent pâles d'épouvante, ne sachant comment expliquer l'effroyable craquement d'arbres qu'ils venaient d'entendre.

Ils étaient à peine rentrés et à peine remis de leur frayeur, lorsqu'on apprit l'événement de Monville; ils partirent immédiatement dans un cabriolet. On était en train, lorsqu'ils arrivèrent de déblayer les morts, et ils se mirent activement au travail.

Le déblaiement terminé, le jeune Michelet revint exténué, pâle et malade. Levasseur était remonté dans le cabriolet et avait continué sa route vers Rouen. On apprit le lendemain que, à peu de distance de Monville, il s'était évanoui dans sa voiture et qu'il n'en avait été tiré qu'à son entrée dans la ville par les commis de l'octroi, son cheval ayant continué sa route tranquille-ment.

La catastrophe avait fait parmi les ouvriers de Monville de nombreuses victimes. Deux ou trois ouvriers, qui, bien que présent dans les filatures avec les autres, n'avaient pas même reçu une contusion, n'en moururent pas moins dans les huit jours qui suivirent, sans même être malades. L'un d'eux s'éteignit tout à coup un matin en déjeunant. Ces morts étaient le résultat de la terreur que les assistants avaient éprouvée.

Des témoins employés au sauvetage rapportèrent un fait curieux. Douze d'entre eux affirmèrent que les briques des murs écroulés étaient chaudes; six dirent qu'elles étaient brûlantes. Suivant M. Martin, l'un des savants qui se rendirent sur le théâtre de la catastrophe, les vêtements et les corps de la plupart des ouvriers des fabriques détruites s'étaient recouverts d'un enduit noir, visqueux, adhérent, et ce phénomène s'expliquerait par la formation d'un mélange de terre réduite en poudre avec la vapeur d'eau engendrée par le flux électrique qui aurait enveloppé ces hommes comme un nuage de fumée.

On remarque, d'autre part, que les ouvriers atteints présentaient tous les symptômes des blessés par les armes de guerre : la stupeur, l'absence d'hémorragie, l'aspect violacé des plaies contuses, et quelques médecins croient reconnaître dans ces symptômes l'action évidente du fluide électrique.

Plus récemment, en mars 1876, période pendant laquelle l'occident de l'Europe fut extrêmement troublé par le passage de grandes tem-

êtes, par d'abondantes pluies et par les désastreuses inondations dont elles furent suivies, une terrible trombe ravagea la région de Compiègne.

C'est avec le bruit de l'artillerie, dit le Phœnix de l'Oise, que l'orage s'est précipité sur la forêt de Neuville en Hoz, entre Clairmont et Beauvais. 30,000 arbres de haute futaie ont été fauchés instantanément. Là où l'ouragan a passé, on voit une tranchée large de 500 mètres, couverte de grands arbres, torturés, brisés, déracinés.

Les pertes causées par cette trombe dépassèrent 3 millions de francs. Comme on le voit, la France, elle aussi, a largement payé son tribut aux trombes et aux cyclones. On constate toutefois que, depuis un siècle, leur intensité semble suivre une marche décroissante.

La tragédie de Sherbrooke

Sherbrooke, 13 Sept. — La petite fille de Bouchard a rendu son témoignage devant le coroner hier soir.

Elle corrobore le récit de sa mère sur plusieurs points. Elle reconnaît Beaulieu pour être l'homme qui a passé la nuit chez eux, de jeudi à vendredi.

Elle a vu Beaulieu frapper son père et celui-ci tomber sur l'échelle, et Beaulieu le frapper avec ses pieds, lorsqu'il était à terre, puis elle s'est sauvée en bas.

Quand elle est remontée, son père était étendu là où la police l'a trouvé.

Beaulieu était dans sa chambre à elle, assis sur son lit et sa mère dans sa propre chambre. Son père était plein de sang, dit elle, et ni pieds, ni mains, il faisait clair. Elle s'est sauvée de nouveau et quand elle est revenue, elle a aidé sa mère à lever son père. Sa mère lui a dit " Prends bien garde de dire que c'est Beaulieu qui l'a tué. "

La petite fille est très intelligente et a conté toute l'affaire d'une manière claire et précise.

Napoléon Roussau corrobore le témoignage de Roy, quant aux aveux de Beaulieu; celui-ci lui a dit, vendredi à midi, qu'il avait eu une " serape " la nuit précédente, qu'un homme avait voulu le frapper avec une bouteille, qu'il avait paré le coup et sauté dessus avec ses pieds, qu'il croyait lui avoir éfoncé le front ajoutant : " Cela me fait de la peine. Si je n'avais pas été en fête, je n'aurais pas fait cela. "

Le docteur Camirand constate que si le défunt s'est frappé la tempe gauche sur l'angle de l'échelle, en tombant, cela était suffisant pour causer l'hémorragie qui a amené la mort, attendu que le défunt avait l'os du crâne à cet endroit beaucoup plus faible que la généralité des hommes.

Le verdict du jury du coroner comporte que :

" Bouchard a trouvé la mort à sa demeure, rue Wellington, par suite des blessures à lui infligées par Beaulieu, de connivence avec l'épouse de Bouchard, durant une orgie qu'ils ont faite toutes ensemble. "

Les deux accusés subiront leur procès aux prochaines assises criminelles, qui s'ouvriront ici le premier d'octobre prochain.

LES CYCLONES

Le cyclone qui vient de ravager la Martinique donne une douloureuse actualité à ces terribles phénomènes météorologiques que la science n'étudie sérieusement que depuis l'invention du télégraphe et qu'elle n'a pas su prédire avec assez de certitude, malgré les dépêches des sémaphores, pour pouvoir en éviter les effets.

On s'est rappelé que la Martinique avait été depuis un peu plus d'un siècle trois fois dévastée par ce fléau et, par comparaison, on doit encore considérer que le cyclone du 18 août dernier est le plus béni des trois. En effet, les ravages de celui de 1817, que le gouverneur de la Martinique rappela dans son télégramme, furent eux mêmes moins considérables que ceux de l'ouragan de 1780, qui s'étendit sur toutes les Antilles et jusque dans le nord de l'Atlantique.

Cet ouragan avait été précédé par une terrible tempête, qui commença le 3 octobre et durant laquelle la mer, qui s'élevait en lames d'une hauteur prodigieuse, envahit la côte avec une impétuosité indescriptible. A Savana la Mar, ces lames renversèrent toutes les maisons construites dans la baie, et trois navires furent portés si loin dans les terres qu'on ne put jamais les en tirer.

Le grand ouragan, comme il fut depuis appelé, se produisit le 10, son diamètre embrassait des forêts des points extrêmes des îles sous le Vent, la Trinité et Antigua Sur la Barbade et à Sainte Lucie, où il passa, rien ne resta debout, ni arbres ni demeures. A Sainte Lucie, les plus solides édifices furent renversés et 6,000 personnes restèrent écrasées sous les décombres; la flotte anglaise, qui s'y trouvait au mouillage, fut presque entièrement désemparée.

Il est impossible, dit sir George Rodney, dans son rapport officiel, de décrire l'horreur des scènes qui eurent lieu à la Barbade et la misère de ses malheureux habitants. Je n'aurais jamais pu croire, si je n'avais vu moi-même, que le vent seul pouvait détruire aussi complètement tant d'habitations solides, et je suis convaincu que sa violence seule a empêché les habitants de ressentir les secousses du tremblement de terre qui a certainement accompagné l'ouragan. Quant le jour se fit, la contrée, si fertile et si florissante, ne présentait plus que le triste aspect de l'hiver : pas une seule feuille ne restait aux arbres que l'ouragan avait laissés debout. La mer s'éleva si haut qu'elle détruisit les foras.

Le tourbillon, se dirigeant en

LA VALLEE DE L'OTTAWA
Edition Hebdomadaire du Journal
LE CANADA
ABONNEMENT
Un An en Ville . . . . \$ 2.00
Un An par la Poste . . . . 1.00

Manteaux

Magnifique

TEAUX

et d'hiver

partements

ent complets.

invitations

cor-

vous rendre

Velours

Pluies et

Stoffes pour Robes.

à appeler votre attention

sur nos robes en ville.

pour robes, de soies,

pluies que nous ven-

de

etoffes pour robes

notre position de

pour les étoffes pour

sur robes en ville.

à nos clients nous

montrons les assorti-

ments de nouvelles

sur robes en ville.

la poste demandés.

voies sur demande.

phry & Cie.

Rue Sparks.

Continuer!

THOMPSON,

PIANOS

MEUBLES ET

ET